



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Prix « Non Au Harcèlement » dans le cadre du programme pHARe

Instruction du 23 novembre 2023 sur le prix « Non Au Harcèlement » dans le cadre du programme pHARe

Division / Service

Bureau / Département

Etablissements et Vie Scolaire

Affaire suivie par : Eric Metzdorff/Fatima Marzouk

Tél : 01 57 02 62 53

Mél : nonauharcelement@ac-creteil.fr
ce.iprevs@ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et messieurs les IEN de circonscription

S/C Mesdames et monsieur les IA DASEN

La circulaire lançant officiellement l'édition 2023-2024 du prix Non au harcèlement est parue jeudi 9 novembre au BO : <https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo42/MENE2320218C>

Le prix a pour objectif de donner la parole aux élèves pour qu'ils s'expriment collectivement sur le harcèlement en milieu scolaire, à travers la création d'une affiche ou d'une vidéo ; celle-ci servant de support de prévention et contribue à la labellisation de l'établissement.

Cette année marque la onzième édition du prix Non au harcèlement. Une catégorie inter-degré est créée pour permettre aux équipes éducatives des écoles élémentaires et des établissements du second degré de travailler ensemble sur la prévention du harcèlement en milieu scolaire.

En cette année où le sport est mis à l'honneur à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, une mention « valeurs du sport » récompensera une affiche ou une vidéo traitant de la prévention du harcèlement à travers l'éducation physique et sportive.

La liste des catégories dans lesquelles les écoles, les établissements et les structures candidates peuvent inscrire leur participation est la suivante :

- Lutte contre le harcèlement, niveau école élémentaire (affiche/vidéo) ;
- Lutte contre le harcèlement, niveau collège (affiche/vidéo) ;
- Lutte contre le harcèlement, niveau lycée (affiche/vidéo) ;
- Lutte contre le harcèlement, inter-degré (affiche/vidéo) ;
- Prix spécial Prévention du harcèlement sexiste et sexuel, toutes classes confondues (vidéo uniquement) ;
- Prix spécial Prévention du cyber-harcèlement, toutes classes confondues (vidéo uniquement) ;
- Prix spécial Inclusion, toutes classes confondues (vidéo uniquement).

Pour l'année scolaire 2023-2024, le prix Non au harcèlement se déroulera selon le calendrier suivant :

- Date limite d'envoi des productions : **vendredi 26 janvier 2024** ;
- Phase académique du prix : du lundi 29 janvier 2024 au vendredi 8 mars 2024 ;
- Date limite des remontées des lauréats académiques au ministère : vendredi 8 mars 2024 ;
- Phase nationale du prix (commissions nationales de pré-sélection, jury national, jury des élèves et jury de la communication) : du lundi 11 mars 2024 au vendredi 5 avril 2024 ;
- Publication et cérémonie de remise des prix : entre le 13 mai 2024 et le 30 mai 2024.

Tous les documents relatifs à la participation des écoles et établissements au prix Non au harcèlement sont en ligne sur Eduscol : <https://eduscol.education.fr/3544/prix-non-au-harcelement>;

Le ministère a produit une campagne de communication « Ne minimisons pas ce que vivent les enfants » que vous pouvez retrouver ici : <https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement/ne-minimisons-pas-ce-que-vivent-les-enfants-une-campagne-nationale-pour-sensibiliser-la-lutte-contre-379935>

Comme chaque année, nous avons produit un film de sensibilisation à l'attention des élèves accompagné d'un livret pédagogique que vous pouvez retrouver sur la plateforme Phare (espace documentaire > 10h d'apprentissage) et sur le site ministériel : <https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement/si-le-jeu-blesse-il-faut-que-ca-cesse-un-clip-pour-sensibiliser-les-eleves-au-harcelement-l-ecole-379941> ;

Un parcours M@gistere d'autoformation à destination de tous les personnels de l'éducation nationale a également été mis en ligne : <https://magistere.education.fr/f1363> . Il sera suivi dans quelques mois d'un kit de formation à déployer en académie au plus près des personnels.

Les référents de la cellule académique lutte contre le harcèlement scolaire,

Fatima Marzouk

Eric Metzdorff